



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence du dialogue social le 15 mars 2021

Concertation sur la sortie de crise : cadre méthodologique

Les rencontres bilatérales menées par le Premier ministre ont conduit à identifier le **besoin d'une démarche tripartite** où le Gouvernement, **en dialogue avec les partenaires sociaux**, définirait des actions permettant de **préparer les entreprises et les salariés à la sortie de la crise actuelle**.

Lors de la Conférence du dialogue social du 15 mars, le Premier ministre a ouvert une **concertation sur la sortie de crise** en fixant le principe de cette démarche et un cadre de travail permettant de la mener à bien.

Les travaux seront animés dans le cadre du groupe de travail paritaire « Réponses à la crise », qui se réunit sur une base mensuelle, et s'organiseront en **trois phases** :

1. Un travail sur les scénarios de levée des restrictions sanitaires ;
2. La sortie de la crise sanitaire ;
3. Les changements durables induits par la crise.

1^{ère} phase – travailler sur les scénarios de levée des restrictions sanitaires (mars)

Afin de préparer la sortie progressive des restrictions sanitaires, des **concertations sectorielles** avec les représentants des organisations patronales et syndicales, seront organisées d'ici fin mars.

Il s'agira d'échanger sur la **levée des contraintes sanitaires pour chaque secteur et le contenu des protocoles sanitaires à appliquer** ainsi que de s'assurer de **l'adéquation des accompagnements économiques et sociaux** (évolution des dispositifs d'urgence) pour cette nouvelle étape.

2^{ème} phase – anticiper et adapter les accompagnements à la sortie de la crise sanitaire (avril-mai)

Dans un premier temps, l'objectif est de disposer d'**un état des lieux du tissu économique et social** accompagné d'**un ou plusieurs scénarios de projection** croisant les hypothèses d'évolution de la situation dans les champs sanitaire, économique et social.

Cet état des lieux, préparé par les ministères de l'Economie, des Finances et de la Relance et par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, sera **présenté au groupe de travail paritaire « Réponses à la crise » d'avril, puis les scénarios lors de celui de mai.**

Autres sources pour éclairer les travaux :

- **La mission parlementaire confiée à M. Jean-Noël Barrot** sur la détection et le besoin d'accompagnement spécifique des territoires fragilisés par la crise, pourra apporter une vision territorialisée complémentaire de ces travaux.
- **Le comité de suivi des mesures d'urgence présidé par M. Benoît Cœuré**, fournira un descriptif précis de l'utilisation des aides par les différents secteurs d'activité.

Sur la base des échanges précédents, **une concertation sera menée sur la stratégie d'évolution des aides pour accompagner la sortie de la crise** sanitaire et portera notamment sur :

- La visibilité donnée au monde économique et social sur **l'évolution du cadre d'accompagnement** (financier, formation, emploi), en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, sans pour autant contraindre la capacité d'adaptabilité et de réactivité sur les aides ;

- Si nécessaire, **des nouvelles mesures d'accompagnement, mieux adaptées à cette phase de sortie de crise**, qui peut se traduire notamment dans certaines entreprises par une baisse durable mais réversible de la productivité et par une augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- Des **mesures anticipant certains effets différés de la crise**, comme l'impact sur l'emploi des seniors ou le chômage de longue durée.

Ces mesures d'accompagnement s'appuieront sur **les actions et moyens prévus dans le cadre du plan de relance**.

Une approche territorialisée et partenariale (Etat, partenaires sociaux, collectivités) sera également recherchée pour le suivi de la situation des entreprises afin de repérer les difficultés et d'y apporter des réponses en mobilisant tous les outils disponibles et, le cas échéant, en réfléchissant à des pistes pour les compléter.

Le groupe de travail paritaire « Réponses à la crise » pourra effectuer le suivi des remontées des territoires sur une base régulière (a priori tous les deux mois).

3^{ème} phase – se préparer aux changements durables induits par la crise (juin-septembre)

De manière plus prospective, et à une échéance se donnant pour horizon la fin de l'été, la concertation sur la sortie de crise s'intéressera aux changements durables suite à la crise, en portant une attention particulière à **l'évolution des emplois et des compétences** nécessaires en sortie de crise. Cette concertation abordera également des **changements durables de pratiques de travail et de consommation**.

- **S'agissant du volet emploi et compétences**, France Stratégie et la DARES actualiseront leurs travaux pour identifier l'évolution du contenu des métiers, des besoins quantitatifs en recrutement et en évolution des compétences, par grand secteur et par grand territoire.
- **S'agissant de l'évolution des modes de travail**, des projections pourront être partagées en prenant en considération les nouveaux modes d'organisation de travail, de management et l'essor du télétravail. L'impact de l'évolution des modes de consommation sur les emplois et les organisations sera également examiné (coworking, tiers lieux, etc.).

De ces analyses prospectives pourront être déduites les mesures de politiques publiques à mettre en place à moyen terme pour anticiper ces évolutions, notamment en matière de formation.

Calendrier des concertations sur la sortie de crise

15 mars 2021 – Conférence du dialogue social – lancement par le Premier ministre d’une concertation en trois phases pour préparer la sortie de la crise sanitaire :

- **1^{ère} phase - mars** : concertations sectorielles, associant les organisations interprofessionnelles, sur les protocoles applicables en levée progressive des restrictions sanitaires et sur les accompagnements économiques et sociaux sur cette période.
- **2^{ème} phase – avril-mai** : concertation sur le diagnostic économique et financier et sur les scénarios de sortie de crise permettant d’échanger sur les accompagnements économiques et sociaux en sortie de crise dans le cadre du plan de relance.
- **3^{ème} phase – juin-septembre** : concertation sur les changements durables induits par la crise : évolution des emplois et des compétences ; pratiques de travail et de consommation et leurs conséquences sur l’emploi et l’aménagement des villes et des territoires.